

Procès-verbal de la réunion ordinaire du CSE de l'UES DDB du 30 août 2022

Participants :

| Direction | | Présent | Absent |
|--------------------------------|--------------------------------------|----------------|---------------|
| Aude MERCERON-GUILLET | Présidente du CSE | x | |
| Noémie NGO | Responsable Ressources Humaines | x | |
| Elus du CSE | | | |
| Edwige ATZERT | | | x |
| Erick BARBOTTE | | x | |
| Laurent CIRRI | | x | |
| Thierry DARTOIS | | x | |
| Christine GARCIA-GUICHETEAU | | x | |
| Valérie PELERIN | | x | |
| Marie-Raphaële ROLLET | | | x |
| Corinne VULLIEZ | | x | |
| Invités de la Direction | | | |
| Michel HUPPERT | Directeur Administratif et Financier | x | |
| Nicolas SICOT | AXA | x | |
| Elodie BASTIEN | AXA | x | |

ORDRE DU JOUR

| | |
|---|----------|
| Questions à l'Initiative des membres du CSE | 3 |
| I. Approbation du PV ordinaire du 28/07/2022. | 3 |
| II. Marche des affaires. | 3 |
| III. Questions diverses. | 3 |
| Questions à l'Initiative de la direction | 5 |
| IV. Consultation sur les aménagements et nouvelles localisations géographiques des différents départements au sein du bâtiment de la Condamine. | 5 |
| V. Information en vue d'une consultation sur le document unique d'évaluation des risques professionnels. | 5 |
| VI. Bilan relatif à l'épargne salariale versée au titre de l'exercice 2021. | 5 |
| VII. Questions diverses. | 8 |

La réunion s'est faite en présence, sous la présidence d'Aude Merceron-Guillet.

Les questions de l'ordre du jour n'ont pas été traitées selon le déroulement prévu.

QUESTIONS A L'INITIATIVE DES MEMBRES DU CSE

I. Approbation du PV ordinaire du 28/07/2022.

En raison des validations en retard, rendez-vous sera pris prochainement avec la direction pour apporter toutes les corrections nécessaires.

II. Marche des affaires.

Michel Huppert explique que Picard a lancé une compétition sur une campagne corporate sur laquelle l'agence n'est semble-t-il pas interrogée mais une réunion avec le client est prévue le lendemain.

Il rappelle que l'agence a gagné Orpi et Les Jardins d'Arcadie. Sont également prévues des réunions de marge pour évaluer les objectifs de fin d'année.

Il y a des compétitions sur Avene, Porsche, Fred en attente en sus de celles en défense (Ademe, Arte, LCL, Seat, Butagaz ou Hennessy). En résumé, neuf mois d'activités intenses pour la création entre autres, avec quelques soucis de trouver des profils adéquats en termes de recrutement.

III. Questions diverses.

Une élue interroge la direction sur la possibilité de bénéficier du forfait mobilité durable.

Comme le précise Aude Merceron-Guillet, il s'agit d'une somme exonérée de charges que l'employeur peut verser aux salariés qui utilisent des moyens de locomotion écologique comme le vélo électrique. La somme qui était de 500 €, devrait passer à 700 € à partir du 1^{er} septembre. C'est une possibilité offerte par l'entreprise mais pas une obligation. Il n'y a eu à ce jour qu'une ou deux demandes à ce sujet.

En revanche, la taxation du stationnement des deux-roues motorisés thermiquement à compter de cette même date, a suscité des questionnements sur la mise à disposition d'espaces pour les accueillir. Aude Merceron-Guillet explique qu'elle ignore le nombre de personnes concernées. Le bâtiment ne dispose pas d'endroit où les installer, le garage étant trop limité pour garer plus de dix deux-roues et la « rue », trop proche des postes de travail, générerait des nuisances sonores et olfactives importantes.

Michel Huppert précise qu'aux yeux du comité RSE, la motorisation thermique est vouée à disparaître dans Paris. Cela reste un choix personnel à gérer, entre le surcoût à l'achat d'un véhicule électriquement motorisé et l'absence d'un garage plus vaste depuis le déménagement à La Condamine puisque devant laisser néanmoins des places pour les visiteurs ou quelques salariés. Il est également peu souhaitable de faire une différenciation entre ceux qui bénéficieraient d'une aide en venant en deux-roues et les autres qui n'auraient aucune compensation financière. Actuellement, il existe une place de parking réservée aux deux-roues et deux autres utilisées comme telle.

Cette problématique s'ajoute à la demande gouvernementale de réaliser 10% d'économie sur la consommation énergétique. Michel Huppert a demandé à son équipe d'évaluer le nombre de personnes venant ponctuellement ou habituellement en deux-roues et de réfléchir aux moyens de satisfaire au plan de sobriété demandé.

Une élue suggère d'obtenir auprès de la mairie de l'arrondissement une carte de stationnement résidentiel, ce qui permettrait aux usagers concernés de régler eux-mêmes leur place à un coût abordable.

Michel Huppert pense que cette solution lui paraît peu réalisable en l'état. En effet, entre le forfait téléphonique mensuel versé à tous les collaborateurs, l'augmentation envisagée des tickets restaurant, cette participation financière demandée, sans compter l'inflation et les changements de loi à venir, la résolution de ces problématiques demeurera complexe et les réponses risqueront d'être parcellaires. Il propose de revenir vers les élus sur ces sujets.

L'autre idée serait d'attribuer une somme identique au forfait Navigo pour les possesseurs de ces deux-roues sans cumul possible, sous réserve des dispositions légales ou fiscales.

Michel Huppert en profite pour annoncer que l'utilisation de Teams en téléphonie, en remplacement de l'ancien DECT, est acté pour une mise en place d'ici la fin de l'année.

En conclusion, la gestion de ces situations est un enjeu pour la maîtrise des frais généraux de l'agence.

Une élue fait part de la reprise des consommations au bar de l'agence, avec une gratuité jusqu'à dix heures trente environ mais déplore qu'aucune communication officielle ne l'ait annoncée.

Un élu demande confirmation concernant les personnes qui disposaient d'un jour de télétravail avant le Covid et de la règle qui s'applique désormais, un troisième jour ou seulement deux ?

Aude Merceron-Guillet rappelle que seuls deux jours sont autorisés, sauf exceptions avec l'autorisation de son manager. L'objectif reste toutefois de favoriser le retour à une présence en agence pour faciliter les échanges. Il est à noter également que les travaux ont favorisé durant cette courte période un recours plus important au télétravail.

Faisant suite au questionnaire reçu récemment, l'idée est d'avoir de la visibilité sur la présence de chacun, afin de préparer la réorganisation à venir.

QUESTIONS A L'INITIATIVE DE LA DIRECTION

IV. Consultation sur les aménagements et nouvelles localisations géographiques des différents départements au sein du bâtiment de la Condamine.

Aude Merceron-Guillet rappelle que lors de la réunion du mois dernier, avait été présenté le positionnement étages par étages de tous les départements et de toutes les mobilités envisagées qui devaient intervenir d'ici la fin octobre. La consultation doit être reportée en raison des dernières modifications à apporter. Une réunion extraordinaire sera probablement envisagée à ce sujet.

Michel Huppert apporte quelques précisions en rappelant qu'Omnicom souhaite 30 % de flex. L'étude de faisabilité réalisée précédemment n'impose pas à l'agence d'atteindre cet objectif.

Il confirme que la création se regroupera au 3^{ème} étage et sur la première partie du 4^{ème}. Toutes les équipes commerciales, le consulting digital et le social média non dédié à un client, iront au 2^{ème} étage avec une mise en place de flex. Score s'installera au 5^{ème} étage. Les équipes VW au 2^{ème} étage en face des salles de réunion, Seat et Skoda ne bougent pas. Seul le regroupement de la Prod Print reste à être précisé, excepté pour les retoucheurs puisqu'ils ont besoin d'obscurité. Pas de changements majeurs pour ce projet en dehors de ce dernier point.

Certains élus soulignent que les chefs de fabrication se trouveraient éloignés des retoucheurs qui risqueraient d'être aussi un peu plus isolés.

Michel Huppert annonce par ailleurs qu'une collaboratrice de Score rejoindra le pôle maquette de Gun au 1^{er} étage.

V. Information en vue d'une consultation sur le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Les Ressources Humaines auraient souhaité apporter quelques explications sur ce document unique qui répertorie tous les risques et les mesures prises pour les identifier ou les traiter, mais le temps reste insuffisant pour le présenter. Aussi, elles proposent de le faire lors d'une réunion extraordinaire prochaine.

VI. Bilan relatif à l'épargne salariale versée au titre de l'exercice 2021.

Nicolas Sicot et Elodie Bastien d'AXA rejoignent la réunion.

Nicolas Sicot présente sa collaboratrice, Elodie Bastien qui travaille à 100 % sur l'épargne salariale et sur la retraite au sein d'AXA ERE (Epargne, Retraite d'Entreprise).

La présentation porte sur la participation de l'exercice 2021 qui s'est clos le 31 mai avec le rappel des années précédentes.

Le dispositif n'a pas changé, le salarié gardant la possibilité de :

- Récupérer son argent s'il le souhaite partiellement ou totalement,
- Avoir accès à l'épargne à moyen terme avec une échéance à cinq ans, le PEE,
- Ou le PERCO dont l'échéance se situe jusqu'à la retraite même s'il existe des cas de déblocages anticipés. Il y a également la possibilité de faire des versements volontaires pour les deux dispositifs.

En 2022, le montant est bien supérieur à l'année précédente. Il existe une stabilité entre les personnes qui souhaitent investir et celles qui préfèrent récupérer leur épargne. En termes de décision d'investissement et du choix du support financier, 42% portent sur le choix sécuritaire qui dépend à la fois, de la décision du salarié et du non-choix. En effet, la moitié est par défaut investie sur le sécuritaire pour le PERCO.

De plus en plus de salariés sont actifs sur ce choix via le traitement web, la communication interne à votre agence et les réunions d'informations personnalisées d'une vingtaine de minutes in-situ. Cette année, il a été ajouté une réunion via Teams le 19 avril dernier qui a rassemblé soixante-quinze personnes connectées environ, entre ceux qui se sont connectés, ceux qui ont assisté aux explications et ceux qui ont posé des questions avant d'être invités à prendre un rendez-vous plus personnalisé. Sur les deux journées organisées, les 26 avril et 10 mai dernier, une petite trentaine de personnes a bénéficié d'un rendez-vous personnalisé, ce qui est cohérent par rapport aux années passées.

L'encourt global, c'est à dire les flux de participation (les personnes qui investissent), les retraits actifs (cas de déblocage anticipé ou faits à l'issue des cinq ans automatiquement), détermine son évolution avec la répartition mise en avant sur le pourcentage de l'encourt du PERCO et sur le fonds monétaire sécuritaire. Il est aussi fonction des performances boursières comme celles de 2021.

Pas de nouveaux cas de déblocage envisagés mais on est dans l'attente d'une décision gouvernementale dans le cadre des mesures envisagées du plan de relance pour juguler les effets de la crise actuelle. Sur le site capeasi, des fiches explicatives sont proposées pour comprendre au mieux ces cas de déblocage et accompagner les demandes.

Nicolas Sicot rappelle les cas de sortie du PEE et du PERCO :

- Départ en retraite
- Départ vers une autre entreprise dans laquelle il existe un dispositif similaire. A l'inverse, un nouvel arrivant peut faire de même.

En termes de synthèse globale classée par entité, figurent le montant brut, la CSG, le montant net, le montant net investi et celui net réglé (versé aux salariés) pour un montant total global d'un million cinq cent trente mille euros bruts, soit sur ce montant, 66 % d'investissement, ce qui en termes de pourcentage, reste constant par rapport aux années précédentes.

Concernant le nombre de comptes avec les avoirs 2022 par rapport à 2021 et avec le statut des porteurs de parts, on constate que beaucoup de personnes sont sorties de l'entreprise sans avoir débloquer leur compte. Ils peuvent effectivement le garder mais ne peuvent l'abonder. Ce n'est plus un coût pour l'entreprise, seuls des frais de tenue de compte sont déduits et la personne reçoit chaque année une information sur la situation de ce dernier. Il y a de moins en moins de comptes en déshérence comme auparavant. Le législateur a imposé aux entreprises de rechercher les bénéficiaires de ces comptes, comme les assurances vie, avec, en cas d'absence, une clôture du compte et la mise en dépôt des sommes acquises à la Caisse des Dépôts et Consignations.

En réponse à une élue, Nicolas Sicot confirme qu'il n'existe pas de limitation au nombre de comptes comme pour le LDD, le Livret A ou le PEA qui sont limités à une personne seule et à un montant plafonné. Il n'y a donc pas de limitation comme pour les contrats d'assurance vie et aucune obligation de les transférer d'entreprises en entreprises. Il est parfois judicieux de les conserver en raison des avantages qu'offrent certains fonds d'entreprises par exemple.

Suit un focus sur l'ensemble de l'encours et son évolution avec les sources où les versements volontaires sont les plus faibles par rapport à ceux de la participation.

Suit ensuite un tableau présentant comment ont été répartis entre le PEE et le PERCO les neuf cent dix-huit mille euros nets épargnés avec en détail, le focus par rapport aux supports financiers proposés. Il existe une certaine stabilité par rapport à l'année précédente, seules les performances de certains fonds ont été fluctuantes en raison de l'environnement économique et boursier actuel.

A propos des motifs de déblocage, il ressort que la cessation du contrat de travail est majoritaire dans le résultat de cette année, sachant que l'acquisition de la résidence principale est l'un des rares cas de déblocage anticipé du PERCO, en dehors de l'invalidité ou du décès.

A noter que 277 personnes possèdent des comptes mais que 462 en ont profité, ce qui signifie que la différence provient des personnes qui ont tout récupéré.

Concernant l'univers d'investissement, en dehors du changement de nom d'un des comptes, AXA propose un spectre complet entre le placement à court terme comme le fonds monétaire avec une recommandation d'investissement de trois mois au maximum et les investissements plus risqués. Cela ne signifie pas qu'il ne faille pas investir sur ce fonds monétaire ou sur le deuxième, mais comme ils sont plus sécuritaires, ils correspondent à des profils soucieux de moins prendre de risques. On est sur un profil prudent en prenant 30% de risques, équilibré à 50%, plus dynamiques à 70% ou offensif au-delà.

Les performances du CAC 40 qui ne sont pas tout à fait le reflet des placements d'AXA. Elles ont été en 2021 de +20 à 23 % alors que depuis ce début d'année, la baisse se situe entre -10 et -15 points. Selon les produits proposés, les résultats diffèrent. Si le salarié a un projet à court terme ou est dans un cas possible de déblocage, le conseil porte d'investir sur des placements monétaires à faible rendement mais stables. Si, dans le courant de l'année, les projets avortent ou sont retardés, il est tout à fait possible de modifier son portefeuille, c'est gratuit, peut se faire plusieurs fois, se réalise via le site et est exécuté dans les deux jours.

Il apparaît que sur les fonds les plus actifs, les investissements semblent n'avoir été faits qu'au 1er juin, une bizarrerie estivale de la bourse cette année, explique Nicolas Sicot. Le résultat était en baisse de 10% mais avait repris ces 10 % au 31 juillet. Il s'agit du reflet de la situation boursière depuis ce début d'année.

Ce qui est recommandé, c'est de lisser le risque en investissant le plus régulièrement possible plutôt qu'en une seule fois à valeur constante.

En réponse à la question d'une élue sur la prise en compte en fin de mois des investissements mensuels, Nicolas Sicot et Emilie Bastien répondent qu'ils vont s'informer de cette réalité car, en prenant l'exemple de l'assurance vie, la date est en général convenue avec le client. Ils reviendront vers les élus plus précisément.

Enfin, Nicolas Sicot rappelle qu'il n'y a pas d'évolution sur le site, qu'au mieux, il montre les procédures lors des entretiens individuels et qu'il existe également une application pour procéder à toutes les manipulations. Il ajoute qu'il existe un service client qui est capable de répondre à toutes les questions, tant sur les cas de déblocage que sur les investissements.

Un élu remarque que les personnes investissent principalement sur du sécuritaire en l'absence de perspectives, aussi, il suggère que soit communiqué les résultats de chaque investissement dans un but d'éducation sur la culture financière. Une élue affirme que ces informations existent sur le site.

Aude Merceron-Guillet souligne néanmoins que l'entreprise ne peut être responsable du choix des salariés. Michel Huppert ajoute que tout investissement génère inévitablement un risque.

Pour expliquer ce principe, Nicolas Sicot prenait l'exemple lors des présentations, d'un salarié investissant mille euros chaque année, dans un premier cas intégralement sur du sécuritaire, dans un second cas à 70% puis un dernier cas à 50%, le résultat donnait un gain plus intéressant sur le long terme pour ce dernier. En conclusion, quel que soit le choix, le risque de perdre demeure.

Nicolas Sicot et Emilie Bastien quittent la réunion.

Le débat se poursuit entre les participants sur ce sujet.

VII. Questions diverses.

La discussion porte sur la demande gouvernementale de procéder au sein des entreprises, à une étude des moyens de réduire sa consommation énergétique.

Pour information, à date, aucune candidature n'est encore parvenue pour se présenter aux élections des représentants du personnel de Romance. Premier tour prévu le 15 septembre et le second, une quinzaine de jours après. En cas d'absence définitive, un procès-verbal de carence sera émis.

Aude Merceron-Guillet annonce la nomination de Noémie Ngo au poste de Directrice adjointe des Ressources Humaines. Le message en informant l'ensemble de l'agence sera envoyé prochainement. En revanche, en réponse à la remarque d'une élue, aucun autre recrutement n'est envisagé, ce que les élus déplorent. Mise à part la période du confinement, l'activité des RH étant soumise à des fluctuations, il est compliqué de proposer un poste permanent.

Prochaine réunion ordinaire le 27 septembre 2022 à 10h00.

COMITE D'ENTREPRISE UES DDB
73/75 rue La Condamine
75017 PARIS
01 53 32 60 00

